

Marsens, le 26 février 2025

Etat de Fribourg
Conseil d'Etat incorpore
Par M. Jean-P. SIGGEN, Dépt Finances
Grand-Rue 27
1701 Fribourg

Grand Conseil incorpore
Par sa Présidente Mme Françoise SAVOY
Rue de la Poste 1
1701 Fribourg

Facture d'indemnisation – Etat au 31.03.2025

Escroquerie de la Famille CONUS – Responsabilité civile de l'Etat et des Communes et de leurs Membres, ainsi que des Magistrats complices

Madame, Monsieur

Vous n'avez donné aucune suite à la demande d'indemnisation des Victimes, suite à la facture et aux rappels qui vous ont été adressés dans le cadre de l'Affaire CONUS.

Force est de constater à nouveau que vous n'exercez pas vos obligations professionnelles en fonction de la responsabilité de l'Etat de Fribourg dans cette affaire. Une responsabilité que vous avez personnellement et individuellement engagée et qui vous implique directement, solidairement avec l'Etat.

Vous trouverez ci-dessous la facture d'indemnisation actualisée, que vous voudrez bien régler, nette d'impôt, avant le 31 mars 2025 sur le compte UBS Bulle IBAN CH71 0026 6266 3906 6940 C

Date de valeur :		31.12.2024	31.03.2025
1. Indemnisation selon facture du 3 janvier 2019	CHF	35'000'000.00	35'000'000.00
2. Intérêts composés de retard à 5 % du 01.02.2019 au 31.12.2022 (6.2 ans)	CHF		12'372'380.90
3. Dépens dans le cadre de mon changement de domicile depuis Le Valais sur Fribourg, pour raisons politiques	CHF	120'000.00	120'000.00
4. Séquestration de ma voiture et de la remorque par la Direction Franc-Maçonne de la Gendarmerie de Morges pour des Raisons politiques	CHF	15'000.00	15'000.00
5. Frais financiers et tort moral suite à la tentative d'assassinat 20 décembre 2017 à Granges-Veveyse	CHF	20'000.00	20'000.00
6. Autres frais depuis le 03.01.2019 (imprimés, voiture, ports, etc.) y compris jours-amende	CHF	18'500.00	21'000.00
7. Séquestration (60 jours EPO du 1.10.2019 au 30.11.2019 à 2'000.- et bracelet dès 17.10.2024 (20 jours)	CHF	120'000.00	160'000.00
8. Frais de procédure depuis le 3 janvier 2019	CHF	95'000.00	125'000.00
9. Amendes du 11 mars 2022 (4'150.- au centuple) + 250	CHF	415'000.00	440'000.00
10. Intérêts de retard 5 % sur point 3 à 9 dès le 01.01.2023 (901'000.-)	CHF		102'286.00
Total payable au 31 mars 2025	CHF		48'375667.80

En vous encourageant vivement à prendre en considération ce qui précède et dans l'attente de votre prochain virement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Daniel Conus

P.S. : Pour tout retard dans le versement, un intérêt au taux de 5 % l'an continuera à être perçu